



Conduite à tenir

ACCIDENT EXPOSANT AU SANG (AES) OU À DES PRODUITS BIOLOGIQUES HUMAINS

Site Saints-Pères

IMMÉDIATEMENT

En cas de piqûre, coupure ou contact sur peau lésée

- Ne pas faire saigner.
- Nettoyer la zone cutanée à l'eau et au savon puis rincer.
- Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec :
 - du Dakin stabilisé, (hypochlorite de sodium à 0,5 %, eau de Javel à 2,6 % de chlore actif dilué au 1/5),
 - ou alcool à 70°.

En cas de projection oculaire ou muqueuse

- Rincer abondamment à l'eau courante pendant au moins 5 minutes ; pour l'œil en écartant les paupières, tête inclinée vers le bas.

Systematiquement consulter le service des urgences

- Signaler qu'il s'agit d'un accident d'exposition au sang.
 - Le médecin référent évaluera le risque de contamination (VHB, VHC, VIH).
 - Il considérera la nécessité d'un traitement prophylactique qui devra être administré le plus rapidement possible, idéalement dans les 4 heures.
- Si besoin d'informations complémentaires sur la prise en charge : Sida Info Service 0 800 840 800.

DANS TOUS LES CAS

- Faire une déclaration d'accident du travail (certificat médical nécessaire).
- Avertir l'assistant de prévention et consigner l'accident dans le registre santé et sécurité.
- Notifier l'accident au conseiller de prévention.
- Informer le médecin du travail qui assurera le suivi.